PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2025

Présents : André BOIS, Murielle GARCIA, Mireille GOUMAS, Philippe MENARD-BOCQUET, Marion VANBERVLIET, Emmanuel CABRIT, Sylvie PAQUET, Maryan RIBICIC
Excusé : Alain SABY
Pouvoirs :
Date de la convocation : 04/07/2025
Début de séance : 19h00
Secrétaire de séance : Murielle GARCIA

---

1) Aménagement des Gabriaux

Suite à la présentation par le cabinet EUREKA d'un projet d'aménagement, le maire et Philippe Ménard ont eu l'occasion d'aller visiter deux Sociétés Coopératives d'Intérêts Collectifs basées en Isère. Ces SCIC se sont spécialisées dans la construction de logements financés exclusivement sous forme de capital social. Ils auto-construisent des logements collectifs à ossature bois en se fournissant localement.
Courant juin, Sarah Cohen et Claire Lucas de « Au Bercail », sont venues présentées le fonctionnement de ces SCIC. Nous leur avons alors demandé de réfléchir à notre tènement des Gabriaux et nous faire une proposition d'aménagement et de contractualisation pour créer les 7 logements autorisés par l'OAP de ce secteur ainsi que le bâtiment à vocation économique.

Présentation par Sarah Cohen et Claire Lucas (Au Bercail) de leur projet d'aménagement et de partenariat.

Suite à cette présentation, le conseil prend le temps de la réflexion et reporte sa décision.

2) Périscolaire - Tarifs cantine/ garderie

Délibération 2025-07-10/01

Le Maire,

- Rappelle la grille tarifaire actuelle des services périscolaire (restauration scolaire et garderie), à savoir :

Cantine	Public	Tarif
	Enfant scolarisé au RPI	5,70 € T.T.C
	Adulte occasionnel Repas pris à la cantine	5,70 € T.T.C
	Adulte occasionnel Repas emporté	3,85 € T.T.C.
	Enfant scolarisé au RPI non inscrit (à partir de la 3e présence incluse)	10,00 € TTC
Garderie	Enfant scolarisé au RPI	10,00 € mensuel pour le forfait régulier
	Enfant scolarisé au RPI	1,00 la présence pour l'occasionnel

- Rappelle que les tarifs de la garderie sont inchangés depuis 2014 mais que les effectifs (élèves et donc besoins en agents) ont augmentés depuis 2022 ;
- Rappelle que le contrat avec le prestataire de la restauration scolaire en cours est arrivé à échéance et qu'une consultation a été lancée dans le cadre d'un marché public avec publicité.
- Informe que la signature du nouveau contrat avec le prestataire choisi par la délibération n° 2025-06-26-06 de la commune d'Ayn, en date du 26 juin 2025, implique une hausse du coût du repas ainsi qu'un coût différent entre maternelle et élémentaire ;
- Propose de facturer aux parents les services périscolaires en fonction du quotient familial ;
- Propose aux membres du Conseil Municipal de mettre en place un tarif de surfacturation d'une valeur de 5 € par retard à la garderie du soir (après 18h30) à compter du 3e retard inclus,
- Indique que la commission scolaire s'est prononcée favorablement.

Considérant les éléments présentés,
Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal

Décide de créer un tarif de surfacturation dans les conditions indiquées ci-dessus et de modifier la grille tarifaire des services périscolaires ainsi :

Quotient Familial	Tarifs T.T.C.				
	Garderie occasionnelle Matin	Cantine maternelle	Cantine élémentaire	Garderie occasionnelle Soir	Garderie Forfait Régulier
QF < 500	0,30 €	4,60 €	4,70 €	0,80 €	10,00 €
QF 500 - 900	0,40 €	5,00 €	5,10 €	1,00 €	12,00 €
QF 900 - 1200	0,50 €	5,40 €	5,50 €	1,30 €	14,00 €
QF 1200 - 1500	0,60 €	5,80 €	5,90 €	1,60 €	16,00 €
QF 1500 - 1800	0,70 €	6,20 €	6,30 €	1,90 €	18,00 €
QF > 1800	0,80 €	6,60 €	6,70 €	2,20 €	20,00 €
Tarif surfacturation		10,00 € à partir de la 3e présence non réservée incluse		5,00 € à partir du 3e retard inclus (à 18h30)	5,00 € à partir du 3e retard inclus (à 18h30)
Adulte occasionnel Repas pris à la cantine		6,00 €			
Agent communal occasionnel Repas emporté		5,00 €			

Pour : 8 **Contre : 0** **Abstention : 0**

3) Ecole : rénovation thermique - choix du maître d'œuvre

Délibération 2025-07-10/02

La commune souhaite réaliser une rénovation thermique de l'école qui permettra d'en baisser le coût énergétique et d'améliorer le confort des élèves.

Les travaux comprendront l'isolation par l'extérieur des murs Ouest, Sud et Est, l'isolation par l'intérieur du mur Nord, le changement de certaines huisseries, l'isolation des plafonds des salles de classes, le changement de vélux dans la salle d'activité et la création de toilettes inclusives.

Une consultation a été lancée pour le choix d'un maître d'œuvre suivant la procédure de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence.

Deux architectes ont été sollicités :

- L'Atelier d'Architecture Anne-Marie JULIEN – 84, route de l'Epine – 73470 Novalaise

- Fabriques Architectures Paysages – 25 rue Burdeau – 69001 Lyon ; l'architecte sollicité n'a pas souhaité faire de proposition.

Le maire présente la proposition d'Anne-Marie JULIEN dont le montant des honoraires sera de 12% du montant des travaux auxquels s'ajouteront 1000€ HT pour un relevé d'état des lieux du bâtiment.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

- D'autoriser le maire à conclure avec l'Atelier d'Architecture Anne-Marie JULIEN, le marché de maitrise d'œuvre.

Pour : 8 **Contre : 0** **Abstention : 0**

4) Association - demande de subvention

Délibération 2025-07-10/03

Association ECAPS (Evènements Culturels en Avant Pays Savoyard)

L'ECAPS organise pour la deuxième année le salon du livre d'aventure, Aiguebe'lettres.

Par cet évènement littéraire tout public, l'association a pour objectif de soutenir la culture, la littérature et les écrivains régionaux.

L'association souhaite bénéficier du soutien financier de la commune pour mener à bien cette manifestation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'octroyer 100€

Pour : 8 **Contre : 0** **Abstention : 0**

5) Avenant au marché de travaux de rénovation de gites communaux

Délibération 2025-07-10/04

Le maire informe le conseil que les travaux des gites sont terminés et qu'il est nécessaire de conclure un avenant au marché de travaux afin d'arrêter le montant définitif.

Le marché de rénovation des gites communaux s'élevait à 237 462.37€ HT.

Le bilan financier intègre des plus-values et des moins-values vus pendant la réalisation des travaux.

Le tableau du bilan financier est présenté en séance et montre une plus-value de 3 608.56€ HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le maire à signer l'avenant présenté par Anne-Marie JULIEN, architecte, d'un montant de 3 608.56€ HT

Pour : 8 **Contre : 0** **Abstention : 0**

6) Divers

- **Point personnel périscolaire**

3 personnes ont été reçues en entretien pour le poste cantine/ atsem
Le rendez-vous pour le poste ménage est fixé au 23 juillet.

- **Point budget**

Tous les gros travaux prévus en 2025 ont été réalisés ce printemps et les subventions et la TVA ne seront versées qu'en fin d'année ou début 2026

- **Réception aire de jeux**

Une réception/ inauguration est prévue le samedi 13/09 à 11h avec le CIE

- **Ciné plein air/ expo/ fête du village**

Rappel des dates

- Cérémonie du 11 novembre

En plus de la cérémonie habituelle, un spectacle sera proposé par la compagnie Camino.